

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/38
11 septembre 2003

(03-4819)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

BOTSWANA

Déclaration de S.E. M. Jacob D. Nkate, MP
Ministre du commerce et de l'industrie

Permettez-moi, au nom de ma délégation et du Groupe des pays ACP, de m'associer aux délégations qui m'ont précédé et de vous féliciter sincèrement pour votre élection en tant que Président de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC. Nous reconnaissons entièrement l'ampleur des difficultés auxquelles vous êtes confronté dans cette position, étant donné le stade critique de nos négociations. Toutefois, nous sommes persuadés que, grâce à vos conseils avisés et sous votre conduite éclairée, nos délibérations seront couronnées de succès. Je tiens également à exprimer notre profonde gratitude et nos remerciements au gouvernement et au peuple du Mexique pour le chaleureux accueil qu'ils nous ont réservé depuis notre arrivée dans cette belle station balnéaire de Cancún.

La cinquième Conférence ministérielle de l'OMC revêt une signification particulière pour le Botswana et les autres États Membres ACP, car elle représente l'examen à mi-parcours des négociations du Cycle de Doha pour le développement. Cette Conférence nous donne l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés au cours des négociations depuis la Conférence ministérielle de Doha. Comme le Cycle de Doha est destiné, entre autres choses, à examiner les besoins et les préoccupations en matière de développement des pays les moins avancés et des pays en développement ainsi qu'à faciliter l'intégration de ces pays dans le système commercial multilatéral, nous rappelons que, selon nous, les intérêts et les préoccupations de ces pays devraient être au centre des négociations.

Le Groupe ACP et d'autres pays en développement s'inquiètent de la lenteur des négociations et du fait que de nombreux délais n'ont pas été respectés. À cet égard, nous sommes très préoccupés car nous sommes arrivés à Cancún sans qu'un consensus se soit dégagé sur un grand nombre de questions cruciales. À moins de redoubler nos efforts et de faire preuve d'une volonté politique et d'un engagement accrus pour tenir compte des intérêts de tous, nous ne serons pas en mesure de respecter le délai fixé au 1^{er} janvier 2005 pour l'achèvement de ce cycle de négociations. Nous espérons et escomptons néanmoins que, pendant cette Conférence, nous aurons assez de courage et ferons preuve d'une volonté politique suffisante pour réduire nos différences et faire aboutir la Conférence. Malgré les retards auxquels nous avons dû faire face lors de ces négociations, nous restons persuadés que le système commercial multilatéral est crédible et peut procurer des avantages concrets à tous les États Membres. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la décision prise au sujet de l'AGCS et de la santé publique.

Comme vous le savez, le Botswana fait partie des pays d'Afrique sub-saharienne qui ont été durement touchés par le fléau du VIH/SIDA. Je tiens donc à saluer les Membres de l'OMC qui ont réglé cette question en suspens depuis longtemps afin de permettre aux pays dont l'industrie pharmaceutique a une capacité de production insuffisante ou inexistante d'utiliser effectivement le

régime de licences obligatoires. Nous nous félicitons de cette décision mais demandons instamment qu'une solution à long terme soit mise en place en modifiant l'Accord sur les ADPIC.

J'aimerais maintenant souligner certaines questions qui sont d'une importance essentielle pour le Groupe ACP. Dans leur Déclaration à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, les Ministres du commerce des pays ACP ont présenté des questions prioritaires, dont l'agriculture, l'accès aux marchés des produits non agricoles, les questions relatives à la mise en œuvre, le traitement spécial et différencié, les préférences commerciales et les accords commerciaux régionaux, ainsi que la mise en œuvre rapide des programmes de travail en faveur des PMA et des petites économies. Ces questions devraient comprendre l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les produits d'exportation des PMA.

Les négociations sur l'agriculture sont essentielles pour faire aboutir le Cycle de Doha pour le développement. Toutefois, il s'agit d'un domaine où les États Membres ont encore des positions très divergentes. Cela montre l'importance de ce secteur dans leurs économies, tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Les pays ACP restent attachés aux objectifs du Cycle de Doha pour le développement qui visent à poursuivre la réforme de l'agriculture en réduisant le soutien interne et les subventions à l'exportation et en améliorant l'accès aux marchés. Les modalités des négociations devraient aussi concerner les considérations autres que d'ordre commercial, telles que la sécurité alimentaire, le développement rural et la lutte contre la pauvreté, les préférences commerciales, les mesures de sauvegarde spéciales, les produits spéciaux ainsi que les besoins particuliers des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

En ce qui concerne l'accès aux marchés des produits non agricoles, les États ACP estiment qu'il faudrait permettre aux pays en développement de procéder à la libéralisation à un rythme approprié selon leur niveau de développement, afin de réduire les incidences négatives sur les revenus et les industries locales. En outre, les États ACP ont bénéficié par le passé et continuent de bénéficier de schémas de préférences commerciales. Il importe donc que les négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles tiennent compte pleinement des préoccupations concernant la question de l'érosion des préférences. Il s'agit d'un point crucial si nous voulons permettre à nos économies de développer une capacité de production suffisante.

Le traitement spécial et différencié est l'une des questions centrales du Programme de Doha pour le développement et est essentiel à l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral, leur permettant d'atteindre leurs objectifs en matière de développement. Les concessions accordées aux pays en développement devraient viser non seulement l'accès aux marchés, mais aussi l'assistance technique, des périodes de mise en œuvre plus longues, des dérogations à certaines obligations et, dans certains cas, l'exemption complète de certaines dispositions énoncées dans les Accords. Nous sommes déçus et inquiets de constater que peu de progrès ont été accomplis dans ce domaine et demandons par conséquent que les travaux concernant les propositions restantes soient accélérés.

Au sujet des questions de Singapour, nous nous réjouissons que certains États Membres tiennent beaucoup à lancer des négociations, mais souhaitons plaider pour une approche réaliste et pragmatique étant donné la complexité de ces questions et l'insuffisance des capacités institutionnelles, humaines et techniques dans la plupart de nos pays. Nous estimons que nous devrions continuer à clarifier et à étudier ces domaines afin de mieux les comprendre et d'acquérir les connaissances requises et la capacité nécessaire pour les examiner.

Nous sommes heureux de constater l'inclusion des **sections concernant l'initiative sectorielle sur le coton** et les questions relatives aux produits de base, car ces questions intéressent spécialement certains États ACP.

En conclusion, les pays ACP se félicitent de l'assistance technique fournie par l'OMC, la CNUCED et d'autres organisations internationales et donateurs, et les remercient de leur soutien permanent pour régler les problèmes de capacité technique. La coopération technique et le renforcement des capacités font partie intégrante de nos efforts pour devenir des Membres plus actifs de l'OMC et pour négocier, surveiller l'exécution et mettre en œuvre de manière efficace les Accords de l'OMC. Nous demandons instamment aux pays développés de continuer à soutenir ce processus.

Enfin, nous espérons que cette Conférence ministérielle ne permettra pas seulement de faire le bilan des progrès réalisés depuis Doha, mais qu'elle orientera les négociations et leur donnera une nouvelle direction afin d'atteindre les objectifs du Programme de Doha pour le développement. L'aboutissement du Cycle de Doha contribuera grandement à accélérer la croissance économique, à lutter contre la pauvreté et à intégrer les pays en développement dans le système commercial multilatéral. J'espère vivement que nous nous efforcerons d'obtenir des résultats positifs qui contribueront à améliorer la crédibilité et la viabilité du système commercial multilatéral.
